

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

Délibérations :
N° 2011_1_11

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille onze , le Lundi 24 Janvier à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire , à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT,Le Maire.

Date de convocation du Conseil Communal : 13 Janvier 2011

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BRUNET Jacky, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur VIART Luc

Excusée : TUILLIERE Chantal, PARTHONNEAU Nicolas

Objet : Acquisition de la parcelle de M. et Mme TUILLIERE Denis

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est opportun d'acquérir une partie de la parcelle E 180 de M. et Mme TUILLIERE Denis afin de réaliser un parking.

Monsieur le Maire propose d'acquérir une surface de 6a05 à détacher de la parcelle E 180 au prix de 2420,00 €. Les frais de notaire restant à la charge de la commune pour la création d'un parking.

Le Conseil après en avoir délibéré atteste à l'unanimité;

- Décide d'acquérir la surface de 6a05 de la parcelle E 180 pour un montant de 2420,00 euros;
- De prendre à la charge de la commune, les frais de notaire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Votants : 9

0 bulletin(s) blanc

9 suffrage(s) exprimés

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT